

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 39 minut. soir, Omnibus.
3 — 43 — — Express.
3 — 19 — — matin, Poste.
8 — 52 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 44 minut. mat. Express.
11 — 42 — — matin, Omnibus.
6 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le télégraphe ne nous apporte rien d'Italie aujourd'hui : mais une correspondance, adressée au *Messenger du Midi*, prétend connaître et indique les conditions mises par le roi François II à la reddition de la place de Gaëte.

Ces conditions consisteraient dans la restitution des dix millions de ducats confisqués à la famille royale, la reconnaissance des grades conférés à l'armée napolitaine, et dans l'admission d'un représentant du roi dans le congrès qui pourrait être tenu à propos du règlement des affaires italiennes.

Nous garantissons d'autant moins ces nouvelles que la dernière condition dont il est parlé était déjà connue et démentie ces jours derniers.

Une autre correspondance indique un mouvement général dans la Venétie. Toutes les communes s'organisent, dit-on, pour ne point payer la surtaxe imposée par décret impérial pour les conscrits réfractaires à la levée.

Nos correspondances particulières de Vienne nous entretiennent d'un vaste plan de propagande révolutionnaire qui maintenant n'est plus un mystère pour personne et qui consiste, au moyen d'une insurrection générale, à constituer un grand royaume roumain indépendant. Ce nouvel Etat réunirait tous les pays slaves limitrophes du Danube.

Toutefois, ainsi que le fait remarquer notre correspondant, la révolution n'en est pas encore où elle croit, et c'est sans doute en vue de ces événements que le gouvernement de Saint-Petersbourg vient de concentrer une forte masse de troupes sur le Pruth.

Cette puissance, comme l'Autriche d'ailleurs, a un intérêt assez évident pour empêcher l'exécution de ces projets, pour que sa sollicitude soit éveillée et pour que l'on puisse prévoir qu'une entente intime à cet égard pourrait bien naître de fréquents rapports des deux cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg, dans le but de maintenir et de consolider en Orient l'état de choses actuel.

Cette entente, dont le premier résultat serait de faire cesser l'agitation qu'on se plaît à fomenter

dans les provinces danubiennes, et que le télégraphe nous signale encore aujourd'hui, permettrait au mouvement hongrois d'accomplir sans troubles et dans les sages limites fixées par François-Joseph lui-même, dans le diplôme du 26 octobre, la transition légale du régime ancien à celui que vient de lui accorder l'esprit élevé de l'empereur.

Il est clair, nous l'espérons du moins, que lorsque le parti extrême qui agite la Hongrie comprendra l'inutilité de ses excitations, il se résignera, avec tous les hommes intelligents et modérés du pays, à une situation que naguère encore il n'osait espérer.

Des correspondances particulières des principautés danubiennes nous annoncent comme certain que la Russie a fait des représentations très-sérieuses au prince Couza au sujet de l'appui qu'on lui reproche de donner au parti hongrois qui a hautement avoué ses projets pour le printemps prochain.

On assure que le prince Couza n'aurait fait à la Russie qu'une réponse vague, et par conséquent peu satisfaisante.

Les bâtiments sous pavillon sarde qui ont été saisis à l'embouchure du Danube sont consignés à la douane de Sulina sous la garde des autorités turques. (Le Pays.)

Les dernières séances de la congrégation centrale du comitat de Pesth ont éveillé l'attention de gouvernement de l'empereur François-Joseph.

Parmi les propositions que le vice-palatin du comitat, baron Paul Nyary, a formulées pour être présentées au chancelier, il en est une qui ne tendrait à rien moins qu'à faire suspendre la perception de l'impôt jusqu'à la réunion de la Diète.

Il paraît difficile que le gouvernement impérial, dont les finances ne sont pas déjà dans un état trop satisfaisant, puisse adhérer à cette proposition.

De là peut résulter un conflit, dont les conséquences ne laissent pas de paraître inquiétantes.

Ce qui doit pourtant rassurer le gouvernement central, c'est que depuis quelques jours, les esprits sont plus disposés au calme, et que la majo-

rité des habitants de Pesth est résolue à maintenir l'ordre à tout prix.

L'Autriche redouble d'efforts pour l'armement et l'augmentation de son escadre dans l'Adriatique.

Dans les différents ports du littoral, de nouvelles frégates à vapeur sont en construction, et l'escadre, à l'organisation de laquelle on procède avec toute l'activité possible, sera placée sous les ordres de l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur François-Joseph.

Déjà l'archiduc a fait choix du vaisseau de ligne sur lequel il doit croiser dans le golfe de l'Adriatique. C'est le vaisseau l'*Empereur*, en ce moment à l'ancre dans la baie de Muggia. (Idem.)

Marseille, 18 décembre. — Rome, 15 décembre. Poptecorvo est occupée par les Piémontais depuis le 11.

Il doit y avoir un consistoire lundi prochain 17, et l'on s'attend à ce que le Pape y prononce une allocution.

Quelques mouvements réactionnaires ont eu lieu à Cagliari et à Guabbio.

Le bombardement de Gaëte doit recommencer; les conditions proposées n'avaient pas été acceptées par François II.

Ce souverain a publié un manifeste aux peuples des Deux-Siciles pour les inviter à tenter un dernier effort afin de sauver leur nationalité; il leur garantit le maintien de leurs libertés avec des parlements distincts et une amnistie pour toute l'étendue du royaume. S'il est obligé de succomber, il conservera le ferme espoir de revenir un jour.

Le cardinal Gaude est mort hier.

Constantinople, 17 décembre. — Teyfick effendi, chef des recettes du Trésor, est nommé ministre des finances en remplacement de Mughtar pacha.

Madrid, 17 décembre. — La *Epoca* annonce que dans les premiers mois de l'année le gouvernement compte présenter aux Cortès le projet de loi du tarif.

L'opposition se propose de soulever, dans le cou-

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

On parla de spectacles, arts, littérature, voyages, marine, politique; Des Molleux ne semblait étranger à rien. Il abordait tous les sujets avec une précision, une facilité inconcevables. Les opérations de la dernière guerre furent jugées par lui en vrai tacticien.

— Où diable a-t-il servi ? me disais-je intérieurement. Il avait des idées militaires parfaitement justes.

Sa femme prit peu part à la conversation; elle affectait un petit accent étranger qui lui séyait à merveille; mais elle ne faisait pas la moindre faute de langue.

Le domestique revint vers la fin du dîner; il remit à son maître la clef de la loge, en lui transmettant mille choses polies de la part du duc.

Nous nous rendîmes à l'Opéra.

Toutes les personnes de distinction échangèrent des saluts avec notre introducteur; au foyer, nous remarquâmes même qu'il était sur le pied de la familiarité avec plusieurs notabilités de l'époque.

— Je suis, nous dit-il, très-repandu dans les divers ministères; si ma recommandation pouvait vous être

bonne en quelque chose, le ministre de la guerre n'a rien à me refuser.

— Mille grâces ! m'écriai-je avec empressement; mes affaires sont en bon train; je vous remercie infiniment de vos offres.

Je serais mort de honte, je crois, en les acceptant. Il se retourna vers le baron de Coisin.

— Et vous, commandant, dit-il, vous croyez-vous aussi sûr de réussir que votre ami le colonel ? Vous sollicitez, j'en suis convaincu.

— Un commandement, répondit le capitaine de vaisseau.

— C'est fort difficile à obtenir ! Nos chers alliés n'aiment pas la marine. Vous voudriez une frégate n'est-ce pas ? L'on n'arme pas, l'on désarme, au contraire. Je plaiderai pour vous, cependant, et tôt ou tard, j'en réponds, mes démarches réussiront. Je veux perdre mon crédit si la seconde frégate ne vous est pas donnée.

Je tombais de surprise en surprise. J'avais vu cet homme si bas, je le retrouvais si haut; et puis, il semblait tellement à son aise dans sa position, dans son opulence, que je ne pouvais en croire mes yeux. Je me demandais par moments si c'était bien ce Rodolphe Bardan, l'échappé du bagne, le malheureux camarade de Frédéric, celui qui se refusait aux étreintes amicales d'un pauvre aspirant de l'an VII !

J'ai été riche aussi, moi qui parle, j'ai semé l'or à

flots, j'ai mangé cent mille francs en quelques semaines; mais ma prodigalité ne m'avait pas donné de grandes manières; je ne ressemblais sous aucun rapport au comte Des Molleux; j'étais toujours marin et corsaire, quoique à Paris, dans un magnifique appartement; si bien qu'un ordre du ministre me convertit en simple lieutenant de vaisseau, du soir au lendemain. Lui, semblait être né grand seigneur; son genre étrange renversait toutes mes idées.

Au sortir de l'Opéra, j'accostai M. de Coisin.

— Pourriez-vous me donner le mot de l'énigme ? lui dis-je; savez-vous ce qu'il est, ce qu'il fait ? Avez-vous cru un mot de son récit d'hier ?

— C'est un aventurier qui nous a caché la plus grande partie de son histoire; sa position actuelle est plus mystérieuse encore. Il avoue publiquement que ses voyages de mer lui ont valu une immense fortune; mais je soupçonne quelque fraude heureuse.

— Cela doit être, murmurai-je.

— Oui, reprit de Coisin, la contrebande même n'enrichit pas à ce point là. Je crains bien que notre connaissance chamarrée de croix n'ait dû sa rapide élévation à un second tour dans le genre de son premier.

— Le croiriez-vous réellement coupable ?

— Qui le sait ? Je suis certain seulement qu'il n'a reparu sur l'horizon qu'en 1813, à la faveur de nos troubles, et que maintenant il fréquente le plus grand monde.

grès des députés des débats sérieux sur la question d'Italie. — Havas.

On a dit qu'il était survenu des difficultés entre la commission européenne mixte et Fuad pacha, au sujet du règlement des affaires de Syrie.

La vérité est qu'il y a eu quelques dissentiments, non pas entre la commission mixte et Fuad pacha, mais entre cette commission et les autorités locales.

On sait que la commission a obtenu le désarmement de la population turque.

Les autorités de Damas demandaient, de leur côté, le désarmement des réguliers d'Abd-el Kader.

L'émir a protesté contre une pareille prétention et s'y est complètement refusé.

A la date de nos dernières nouvelles, cette affaire était en voie d'arrangement, et la commission mixte qui siège dans ce moment à Damas ne doutait pas que la solution ne fût favorable aux vœux d'Abd-el-Kader.

Quant à la question de la prolongation du séjour des troupes françaises en Syrie, nous croyons savoir qu'elle n'a encore donné lieu à aucun débat.

(Pays).

Le *Moniteur* contient, dans sa partie officielle, des décrets portant composition des deux cours impériales de Rennes et de Poitiers et de plusieurs tribunaux de première instance.

Un autre décret abroge la prohibition qui atteint, en Algérie, la sortie des écorces à tan.

Le résultat de l'expédition de notre armée sur Péking, est vivement apprécié par l'opinion publique. On se félicite de ces succès de nos armes et de la paix, que l'on espère cette fois devoir être sérieuse. Cette espérance est d'autant plus fondée que, pendant un temps assez long encore, l'armée alliée va résider à Tien-tsin, à peu de distance de la capitale du Céleste-Empire.

(Idem.)

On répand mille bruits sur les diverses clauses du traité de paix conclu avec la Chine. On indique même le chiffre de l'indemnité. La vérité est qu'on n'a reçu, jusqu'à présent, aucun détail autre que ceux fournis par la dépêche de Saint-Petersbourg, rendue publique par les feuilles officielles de Paris et de Londres. — Havas.

La mesure libérale et intelligente prise par M. le comte de Persigny, concernant les Anglais voyageant en France, est unanimement et très-vivement louée aujourd'hui par les journaux anglais. La suppression de la formalité des passe-ports est considérée par la plupart d'entre eux comme une preuve nouvelle de l'intimité des rapports entre les deux gouvernements.

(Le Pays.)

On croit que notre flotte réunie à Gaète va recevoir l'ordre de quitter les eaux de cette place, le mauvais état de la mer dans cette saison ne permettant pas d'ailleurs de laisser une escadre dans ces parages. — Havas.

Beaucoup de bruit se fait depuis quelques jours à propos de la brochure intitulée : *L'empereur François-Joseph I^{er} et l'Europe*. Il est vrai que cette brochure ne sort pas des fabriques ordinaires. Elle a

été imprimée chez Firmin Didot, le typographe des grandes occasions, avec un luxe tout particulier. Les caractères largement espacés se dessinent sur un vélin d'une entière blancheur. Il n'en faut pas tant pour que le public se livre à mille conjectures. Il me paraît plus sage de ne s'occuper que de la brochure.

Son but est de populariser, de répandre, d'appuyer sur les raisons les plus solides, les plus sages, les plus conciliantes, l'idée que le rachat de la Vénétie, au profit de l'Autriche, est le seul moyen de ramener la paix sur le continent européen, de mettre fin aux horreurs de la guerre, aux appréhensions de tous les peuples.

Pour ne blesser aucune susceptibilité, la brochure demande la formation d'un congrès des grandes puissances, afin de décider cette grave question et jeter les fondements d'une paix durable. Elle résume, on le voit, des opinions qui, bien que combattues, ont fini par prendre racine, et s'accorder avec les sentiments des peuples dont les vœux aujourd'hui ne peuvent manquer d'être écoutés et comptés.

La position financière de l'Autriche est nettement posée dans cet ouvrage. Sa dette atteint actuellement le chiffre de 2,500,000,000 florins. — 6 milliards 300 millions de francs, — et ces valeurs se négocient dans toutes les bourses de l'Allemagne à plus de 50 pour 100 de perte.

Il est temps de faire cesser une situation qui ne peut qu'empirer, être fatale à l'Autriche et jeter la perturbation en Europe. Que la question du rachat soit résolue d'une manière favorable, et alors se réalise cette ère de calme et de prospérité qu'entrevoit l'auteur de la brochure.

« Les appréhensions de l'avenir, dit-il, se dissipent, les passions révolutionnaires s'apaisent; les jours du sacrifice sont consommés. Plus de levée en masse! Le foyer solitaire des familles se repeuple, le tambour est muet. — Dans les villes, dans les ports, dans les campagnes, l'or et les bras retournent au travail. Les conseils publics, les services administratifs et les lois peuvent se conformer dans chaque Etat à la diversité des traditions politiques et des mœurs. — Havas.

NOUVELLES DE CHINE.

On lit dans le *Moniteur* :

Les dernières dépêches de Chine reçues par le gouvernement de l'Empereur et qui portent la date du 3 octobre font connaître les phases successives des négociations poursuivies de concert par le baron Gros et lord Elgin avec les autorités chinoises, postérieurement à leur départ de Tien-tsin. Elles complètent aussi sur quelques points le récit des faits qui ont précédé les combats des 18 et 20 septembre.

On sait déjà comment le plénipotentiaire français avait été amené à envoyer à Tong-tcheou M. le comte de Bastard, secrétaire d'ambassade, à l'effet de convenir avec les commissaires chinois Tsai, prince d'Y-tsin, et Muh, de tout ce qui touchait à la signature des conventions arrêtées à Tien-tsin. M. de Bastard a adressé au baron Gros, le rapport dans lequel il rend compte de la mission dont il avait été chargé. Les détails contenus dans ce récit prouvent combien le langage et les actes des négociateurs chi-

nois étaient peu de nature à faire prévoir aux ambassadeurs extraordinaires l'acte de perfidie qui, en contraignant les troupes alliées à reprendre les opérations militaires, un moment interrompues, leur a procuré l'occasion de remporter sur l'armée tartare, renforcée de l'élite de ses soldats, les deux victoires de Chou-kia-wang et de Palikiao.

Le premier de ces deux combats avait pourtant fait tomber entre les mains des Chinois un petit nombre de Français et d'Anglais qui, restés à Tong-tcheou après le départ de M. de Bastard, s'étaient vus coupés du camp des alliés par l'attaque imprévue de l'armée tartare. La remise de ces prisonniers devait être, aux yeux des plénipotentiaires alliés, la condition préalable de toute négociation ultérieure. C'est dans ce sens qu'il fut répondu aux nouvelles ouvertures faites par le prince Kong, frère de l'empereur, qui avait été substitué en qualité de commissaire à Tsai et à Muh, révoqués de leurs fonctions à la suite de la bataille de Chou-kia-wang. Le prince répliqua en demandant que le renvoi des prisonniers fût au contraire subordonné à la conclusion de la paix.

Devant cette réponse, il ne restait plus aux ambassadeurs qu'à remettre entre les mains des commandants alliés le soin d'obtenir par la force ce qu'on refusait à leurs demandes plusieurs fois répétées. C'est ce qui fut signifié au prince Kong par une lettre en date du 30 septembre. Néanmoins, au moment où les troupes alliées allaient se mettre en marche sur Péking, le baron Gros, voulant tenter un suprême effort, s'adressa de nouveau au commissaire impérial pour l'avertir une dernière fois qu'il dépendait de lui d'arrêter, en adhérant à la demande qui lui était faite, la marche des forces anglo-françaises. Cette communication, en date du 2 octobre, était restée sans résultat. C'est à ce point que s'arrêtent les informations officielles; mais des dépêches transmises à Londres et à Saint-Petersbourg, et que nous avons successivement publiées, ont déjà fait connaître les nouveaux succès remportés par les armées alliées et l'heureuse conclusion d'une paix qui termine si glorieusement l'expédition entreprise par la France et l'Angleterre dans cette partie de l'extrême Orient.

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Marseille* :

Nous avons reçu par le steamer le *Vectis*, de la Compagnie péninsulaire et orientale, des nouvelles de la Chine, que les dépêches télégraphiques nous ont fait connaître en majeure partie, mais dont les détails offrent le plus vif intérêt.

Après être restée depuis le 23 septembre dans ses campements, à sept milles de Péking, en attendant inutilement la restitution des prisonniers anglo-français, l'armée alliée reprit, le 3 octobre, sa marche offensive, et se refoula aisément quelques bataillons chinois qui voulaient s'opposer à son passage. Après cette affaire d'avant-garde, nos troupes s'emparèrent d'un grand ouvrage en terre où l'on pouvait se retrancher en cas d'urgence. Ce nouveau succès imprima un tel élan à l'ardeur des soldats, que nos généraux commandant en chef l'expédition décidèrent, le 6 octobre, l'assaut immédiat du Youan-Ming-Youan ou palais d'été de l'empereur.

Toutefois, par mesure de prudence et pour ne pas être inquiétés dans cette attaque par les forces de

— Vous ne m'apprenez rien.

— Je crois, du reste, que ses capitaux sont exposés dans cette fameuse entreprise des Vélocifères, qui va crouler au premier moment. Il n'en paraît pas plus inquiet; mais je saurai tout cela quelque jour.

Après avoir été l'un des plus remuants et aussi l'un des plus intrépides agents de l'émigration, M. de Coisin, rentré dans la marine, était devenu l'un de ces officiers qui passent leur existence à s'occuper des affaires d'autrui, transportent d'un bout du monde à l'autre les cancons des ports et des colonies, et se trouvent dans leur élément dès qu'ils ont fait la découverte de quelque histoire scandaleuse.

Celle de Bardan était de nature à piquer la curiosité de tout autre; elle avait irrité les fibres du commandant depuis la plus délicate jusqu'à la plus grossière.

— Je vous en réponds, Roland, s'écria-t-il, je saurai tout; il nous en a trop dit pour que je ne m'informe pas du reste. Je lui ai promis de ne point souffler mot du quine; mais je n'ai pas juré de ne plus m'occuper de lui... Soyez tranquille, vous aurez l'explication de tout ceci.

— Je suis parfaitement tranquille, répliquai-je, car en définitive j'en connais assez.

— Eh bien! je n'en dirai pas autant, reprit de Coisin avec vivacité; je grille de savoir le secret de son luxe... quoique je sois persuadé d'une chose, c'est qu'il est affilié à la haute police.

— Je m'en doutais; j'y ai déjà pensé.

— Je m'en assurerai, j'y tiens, infiniment même.

Nous nous séparâmes sur ces mots.

Peu de jours après, j'allai faire une visite du matin au comte Des Molleux, mes affaires étaient terminées, et je voulais prendre congé de lui pour conserver les formes jusqu'au bout.

— Vous avez eu tort, me dit-il, de ne point vous confier à moi, mais je vous ai servi malgré vous. Si je ne m'en étais point mêlé, l'on vous aurait tenu à Paris six mois et plus sans résultat. Vous auriez probablement perdu votre place, car on la sollicitait déjà fort activement, et l'on était appuyé de très-haut; je vous ai débarrassé de vos concurrents. Soyez sans inquiétudes, je réponds de vous à présent: mon entreprise n'a pas été infructueuse, comme vous voyez.

Je rougis, pâlis et balbutiai un remerciement:

— Oh! colonel, de grâce, pas de cérémonies, mais à l'avenir adressez-vous à moi, servez-vous de mon crédit; ne craignez pas d'en abuser. Le crédit est un ressort qui doit toujours être en mouvement, sans quoi il se rouille et se brise aux premiers efforts. Voyons, avez-vous des enfants, des neveux à placer dans des collèges, dans des carrières quelconques? Parlez, je suis à vos ordres de la tête aux pieds.

J'étais bien déterminé à ne rien accepter; je me confondis en phrases polies.

— Brisons là, colonel, reprit le comte Des Molleux; puisque vous retournez en Provence, c'est la dernière fois peut-être que je vous vois. Il faut que je vous parle, quoiqu'à regret, d'un ami commun dont le souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur.

— Frédéric! m'écriai-je.

Alors Rodolphe me parla longuement de mon ami. A son ton tranchant et familier succéda un tel accent de vérité et de tendresse, sa voix devint si persuasive, si harmonieuse, ses pensées répondirent si bien aux miennes, que toutes mes préventions contre lui se dissipèrent. J'attribuai sa conduite, son silence à l'égard de Frédéric à une délicatesse de cœur: — je le quittai enfin les larmes aux yeux, emportant une impression favorable.

.....
— Frédéric! murmura mon oncle quelques instants après avoir achevé sa phrase précédente; puis sa voix s'éteignit, il essaya de cacher son émotion. — Je fumerai une cigarette, dit-il, avant d'achever ce qui me reste à vous conter ce soir.

Personne ne répondit; mais Anna leva sur moi ses grands yeux bleus, je crus y voir briller une larme.

— Charmante jeune fille, pensai-je en la regardant, comme elle est agitée par le douloureux souvenir de son père! Oui, je veux t'apprendre l'histoire de ce Frédéric que mon oncle a tant aimé, je veux les voir couler un jour les délicieuses larmes qui roulent dans tes yeux,

San-Ko lin-sin qui avait, disait-on, 60,000 hommes sous ses ordres, l'armée anglaise demeura en observation pour faire face à une agression tartare, pendant que l'infanterie française et la cavalerie s'élançaient dans la résidence impériale. La prise du Youan-Ming-Youan n'a été, du reste, qu'un coup de main, car ce magnifique palais, dont nous avons déjà signalé les merveilles, n'avait pour défenseurs que 300 eunuques et une vingtaine environ de Chinois en armes. Deux officiers français seulement ont été blessés et deux eunuques ont péri dans cette échauffourée.

Après leur entrée dans la résidence impériale, nos troupes, ayant appris les indignes traitements infligés par San-ko-lin-sin aux prisonniers anglo-français, furent saisies d'indignation et, dans un accès de fureur irrésistible, saccagèrent l'intérieur du palais. Tout fut brisé et pillé par les soldats, dont le butin a été si énorme qu'il s'est élevé pour l'un d'eux à 30,000 fr. environ.

Des lingots d'or et d'argent d'une valeur de 90,000 dollars, et qui seront partagés entre les deux armées, ont été pourtant sauvés du pillage par les soins des généraux. Le lendemain, l'ambassade et le corps des officiers ont trouvé des porcelaines de Sevre, une épée, une cotte de maille anglaises enrichies de pierreries; M. Wade a même retiré d'une foule de pièces diplomatiques chinoises le traité signé à Tien-tsin, il y a deux ans par lord Elgin.

Terrifiés par cette invasion des barbares dans le palais du Fils du Ciel, les mandarins gouverneurs de Péking ont restitué avec empressement les prisonniers, suivant l'ultimatum que leur avaient adressé à ce sujet nos ambassadeurs.

MM. Henri Parkes, Loch, d'Escayrac de Lantore, ainsi que huit soldats, ont été remis par les Chinois aux avant-postes de l'armée alliée. Neuf cavaliers sikhs ont été rendus également à la liberté, et l'un d'eux, qui a été le compagnon de captivité du capitaine Anderson et de M. de Norman, a malheureusement confirmé la mort de ces infortunées victimes de la cruauté des Tartares.

La reddition des deux portes de Péking, réclamée par l'ultimatum des ambassadeurs, sous la menace d'un bombardement, a été opérée le 13 octobre par Nong-Key, mandarin délégué par les autorités de la ville pour annoncer aux alliés qu'on acceptait toutes leurs conditions, en les suppliant toutefois d'interdire aux coolies l'accès de la capitale du Céleste-Empire.

Aujourd'hui les deux ambassadeurs sont installés dans Péking avec les troupes anglo-françaises. M. Ward, le ministre américain, et M. le comte Ignatieff, ministre russe, les ont suivis dans cette installation; mais M. Ward doit rentrer prochainement aux Etats-Unis.

Nous sommes priés de publier la lettre suivante adressée par les contractants de l'emprunt ottoman à MM. les directeurs de la Banque de Turquie à Londres :

A MM. les directeurs de la Banque de Turquie à Londres.

MESSIEURS,
Vous désirez connaître les garanties données par le gouvernement ottoman pour assurer le service

des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt qu'il a contracté.

Dans les communications que les contractants ont faites au public, ils se sont bornés à énoncer que le gouvernement ottoman avait affecté à cette garantie des revenus affermés pour une somme de 1,282,560 livres sterling (32,064,000 fr.); mais, pour satisfaire aux désirs exprimés par les capitalistes anglais, ils transcrivent ici textuellement, en ce qui concerne les garanties données, les énonciations du contrat ratifié par firman de S. M. I. le sultan.

Article 9. — « Pour satisfaire à toutes les conditions de sécurité, le gouvernement engage et affecte à titre de garantie et jusqu'à concurrence des annuités ci-dessus (27,360,000 fr.) les revenus généraux de l'empire ottoman, et particulièrement les revenus affermés ci-après :

	Piastres
Reliquat des revenus des donanes de Smyrne, Sayda (Syrie) et dépendances.	41,551,000
Revenus des donanes de Salonique,	7,013,500
Revenus de Der-Abat, Ianina, Arlonia, Larisse, Bosnie, Herzégovine, Salina, l'île de Crète, de Chypre, etc., etc.	22,449,500
Dimes et donanes sur les soies de Brousse et dépendances (non disponibles jusqu'au 1 ^{er} mars 1862).	14,175,000
D ^o sur les soies d'Andrinople,	2,205,000
D ^o sur les huiles de Mételin, de Karassi et de Smyrne	4,299,500
D ^o sur les tabacs de Samsonn et dépendances (non disponibles jusqu'au 1 ^{er} mars 1862).	4,500,000
Ferme des salines pour solde,	3,024,000
Droits sur les tabacs de l'Anatolie et de la Roumélie,	38,673,130
Montant des impôts indirects de Salonique.	2,908,413
Ferme de Varva et de Philippopoli,	292,000
Total, piastres,	141,080,543
Soit, en livres sterling,	1,282,560
Ou en francs,	32,064,000

Article 10. — « Il sera annexé à la présente convention :

- » Une déclaration détaillée, certifiée exacte par le conseil supérieur des finances de l'empire ottoman, indiquant :
- » 1^o La durée d'un an ou deux ans, à partir du 1^{er}/13 mars 1276 (1860), pour laquelle chacun des revenus énoncés à l'article 9 sont affermés présentement.
- » 2^o La somme à valoir sur chacune de ces fermes séparément, déjà perçue par le ministère des finances, ainsi que celle restant à percevoir.
- » Déduction faite de la somme proportionnelle applicable à la période antérieure à la mise à exécution de la présente convention, le montant complémentaire de chacune des fermes sus-énoncées sera imputé au service de l'emprunt.
- » A cet effet, et afin de régulariser immédiatement

ment, d'après les bases établies, le paiement exact des annuités sus-mentionnées, le gouvernement ottoman affectera, sur le produit successif de l'emprunt, les sommes déjà perçues par le ministère des finances. »

Bien que les contractants aient une entière confiance en la parfaite loyauté du gouvernement ottoman, ils ont voulu néanmoins prévenir les inconvénients qui pouvaient résulter de quelques imperfections administratives et ils ont réclamé le droit de recevoir directement des garants des fermiers le montant des fermages donnés en garantie; ce droit est consigné dans le paragraphe suivant de l'article 12.

Article 12. — « Les contractants pourront, s'ils le jugent convenable, recevoir, contre quittance en due forme, directement des mains des garants des fermiers, les versements successifs des revenus affermés affectés au remboursement dudit emprunt en capital et intérêts. »

Ainsi, soit qu'on envisage la dette consolidée de l'empire ottoman, qui n'est que d'environ 310 millions, soit qu'on considère la dette flottante, qui est d'environ 464 millions, soit que l'on compare cette dette à celles qui grèvent les autres Etats, à l'importance de sa population et à ses richesses territoriales, soit enfin qu'on s'appesantisse sur le caractère et la forme des garanties données, vous reconnaîtrez, Messieurs, que les contractants de l'emprunt ont pris des précautions minutieuses, exagérées même, pour assurer aux souscripteurs de l'emprunt deux conditions qu'on réunit bien rarement dans les placements de fonds : de grands avantages et une sécurité absolue.

Ils vous autorisent, Messieurs, à faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable.

Agrez, Messieurs, l'assurance de leur parfaite considération.

Pour les contractants de l'emprunt ottoman,
J. MIRÈS.

On lit dans le Journal des Chemins de fer :

CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER.

Le conseil de gérance de la Caisse générale des Chemins de fer rappelle aux actionnaires qu'aux termes des statuts ils doivent, pour assister à l'assemblée, déposer leurs titres un mois avant la réunion; or, l'assemblée étant fixée au 28 janvier prochain, le dernier jour pour opérer le dépôt et se faire inscrire expire le 28 courant.

Il est d'autant plus essentiel que les actionnaires se rendent exactement à l'assemblée générale, que, par suite de l'emprunt ottoman, il leur sera soumis des propositions très-importantes ayant pour but d'élever considérablement le chiffre de la répartition, en maintenant l'actif social à un chiffre plus élevé que ne l'avaient prévu les résolutions prises dans l'assemblée du 31 janvier 1860.

Le conseil de gérance pourra même éventuellement soumettre aux délibérations de l'assemblée des propositions qui fixeraient le chiffre du remboursement à 50 millions, sans porter atteinte à l'existence de la Caisse générale des chemins de fer, et en maintenant aux actionnaires tous leurs droits dans le surplus de l'actif social.

CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

Le conseil de gérance de la Caisse générale des Chemins de fer est informé que, dans un but intéressé, on répand le bruit à la Bourse que le seul avantage assuré aux actionnaires de cette société, dans l'emprunt ottoman, se bornerait aux 25,000 obligations dont la souscription leur a été réservée par privilège.

Le conseil de gérance repousse cette calomnie. Il engage les actionnaires à se défaire de ces faux bruits qui n'ont qu'un but, décider les porteurs d'actions de la Caisse générale des chemins de fer à les vendre. Les actionnaires peuvent du reste apprécier la valeur de ces allégations mensongères, en consultant l'avis que publie le conseil de gérance de la Caisse générale des chemins de fer, et que nous donnons ci-dessus.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On annonce que la confirmation du traité de paix conclu avec la Chine est arrivée à Paris. On ajoute que le traité a été signé par le frère de l'empereur du Céleste-Empire et par M. le général de Montauban. Des facilités très-larges pour le commerce ont été données par le gouvernement chinois; une indemnité considérable a été consentie; enfin, une grande liberté a été obtenue pour les questions religieuses. La croix était déjà arborée sur une église de Pékin. — Havas.

douce Anna! Dès demain, dès ce soir, il faudra qu'Albert tienne sa promesse.

Juliette, au nom de Frédéric, sentit sa curiosité se réveiller; elle leva brusquement la tête. Sa mère vit son mouvement et arrêta la parole sur ses lèvres. La petite fille rougit en songeant à la recommandation qui lui avait été faite la veille. Toutefois, sans la prudente intervention de ma tante, une question indiscrete aurait pu donner un nouvel aliment à la tristesse de mon oncle, et peut-être aurait-elle troublé sa mélancolie, qui se dissipait avec la fumée de son *papelito* havanais.

Si une chaste retenue est due à l'enfance qui ignore, à la vieillesse, qui se souvient, on doit respect religieux. Clotilde et Lucie ne parurent avoir remarqué aucun des petits incidents silencieux qui faisaient le sujet de mes observations.

Quant à Albert, il sifflait entre ses dents et tambourinait des doigts sur le banc de la vaste cheminée. Je me rappellerai toujours que c'était des roulements sans fin de la diane, dont il accompagnait la chanson :

Malgré la bataille
Qu'on donne demain....

Quand le feu de la cigarette fut arrivé à ses colonnes d'hercule, c'est-à-dire aux lèvres de mon oncle, le digne conteur souffla dans la braise le léger rubis cendré, et, rompant le silence :

— Mes enfants, dit-il, voyez-vous, au-dessus de la cheminée un superbe fusil à deux coups dont maître Albert n'est pas fâché de se servir depuis que je ne chasse plus? C'est un cadeau de Rodophe Bardan, ou plutôt du comte Des Molleux. Au moment de mon départ de Paris, il me l'envoya par un de ses gens avec deux caisses de cinq cents cigares, purs *regalias*. J'eus beau me débattre, le valet avait l'ordre de m'expédier le tout à Marseille aux frais de son maître si je refusais de l'emporter aux miens. Je cédai et lui écrivis une lettre de remerciements dès mon arrivée chez moi. Mais on voyageait lentement alors, il ne s'agissait pas de chemins de fer ni de bateaux à vapeur sur les rivières; Laffitte et Caillard n'étaient point perfectionnés; si bien que ma lettre, expédiée trop tard, ne dut point parvenir à son adresse.

L'entreprise des Velocifères venait de s'écrouler tout-à-coup; une faillite épouvantable était déclarée; le comte Des Molleux avait pris la fuite en poste pour éviter une contrainte par corps, ou même pis.

Je n'ai su la fin de son histoire que dix ans plus tard, en 1823; ce fut M. de Coisin qui vint ici-même d'un air triomphant dans le but exprès de me la raconter. Vous la saurez demain.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 décembre 1860.

NAISSANCES. — 4, Marie Tessier, rue de Fenet; — 7, Ernest-Louis Cocret, rue de la Croix-Verte; — 10, Gabrielle-Marie-Joséphine Guillory, rue de la Croix-Verte; — 12, Auguste-Pierre Albert, rue Royale.

MARIAGES. — NÉANT.

DÉCÈS. — 1^{er}, René Coutard, propriétaire, 74 ans, rue de Bordeaux; — 2, Marie-Aune-Jeanne Pinson, rentière, 82 ans, célibataire, rue d'Orléans; — 3, René Razin, meunier, 55 ans, rue des Moulins; — 5, Antoinette Salard, journalière, 42 ans, épouse de Joseph Roseange, rue de Fenet; — Louis-Henri Joulain, 1 an, rue de la Visitation; — 6, Rose-Alexandrine Riobé, 6 ans, rue de la Visitation; — 8, René-Nicolas Bergault, propriétaire, 76 ans, rue du Temple; — Françoise Tremblé, lingère, 72 ans, veuve de Pierre Bichette, à l'Hôpital; — 9, Lambert, mort-né, rue de la Visitation; — Joséphine-Marie Chalho, rentière, 63 ans, veuve René-Charles Moutin, rue de la Fidélité; — Maurice Bignon, 4 mois, rue de la Comédie; — Pierre-Joseph Delen, débitant de tabac, 74 ans, rue du Puits-Neuf; — René-Pierre Dessay, ancien cordonnier, Petite-Rue-Saint-Nicolas; — 13, Léon-Marie-Victor Fréte, dit Dami-court, maréchal-des-logis au 10^e régiment de cuirassiers, 26 ans, célibataire, à l'Hôpital militaire.

Publications de mariages du 16 décembre 1860.

M. Emile Guérin, notaire, des Ponts-de-Cé, et D^{lle} Albertine-Louise-Caroline Gasnier, sans profession, de Saumur; — M. Henri-Louis-Auguste-Urbain comte de Maillé, propriétaire, de Vernantes, et D^{lle} Marie Louvet, sans profession, de Saumur; — M. Ange-Aristide-Paulin Boonel, adjoint agent voyer d'arrondissement, et D^{lle} Prosperine-Victoire Estelle Liot, modiste, tous deux de Saumur; — M. Eugène Lepine, coiffeur à Fontevault, et D^{lle} Louise Filliatreau, sans profession, à Fontevault; — M. Jean Juillard, marchand de parapluies, et D^{lle} Ernestine Liban, domestique, tous deux de Saumur.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 15 décembre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Pa-

ris. — Expédition de Syrie. — Eleusis. — Causerie dramatique. — Histoire du Consulat et de l'Empire, dix-huitième volume. — Promenade dans Paris. — Gazette du palais. — Le cabaret du Lapin-Blanc. — Les écluses de la mer à Heyst (Belgique). — Revue artistique et industrielle. — Bulletin bibliographique. — Avis.

Gravures: Le roi François II, visitant une batterie à Gaète. — Expédition de Syrie; transport de l'artillerie. — Vieille fontaine à Beyrouth. — Section d'artillerie en marche. — Ruines d'un temple à Eleusis. — Feuilles pratiquées à Eleusis. — Embarquement de l'Empereur et de l'Impératrice à Marseille. — Le Prince Impérial venant au-devant de l'Empereur et de l'Impératrice à leur retour à Saint-Cloud. — Le cabaret du Lapin-Blanc. — La peinture et la Musique, peintures décoratives. — Grandes écluses de mer en Belgique. — Nouvelles galeries de magasins de glaces. — Plan de Pékin. — Rébus.

SOUVENIR DE LA MISSION DE SAUMUR EN 1860.

Nous devons à l'obligeance de M. le curé de la Visitation une *Méthode abrégée d'Oraison Mentale*, composée par le R. P. Louis de Gonzague, capucin prédicateur de la paroisse de la Visitation. Nous croyons répondre au désir de beaucoup de personnes pieuses en annonçant qu'on trouve cette *Méthode d'Oraison* au bureau du journal et chez M. Gaultier-Brière, libraire, rue St Jean. (PRIX: 0,05.)

VILLE DE SAINT-ETIENNE (LOIRE).

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE.

La Compagnie immobilière de Saint-Etienne, subrogée par décret impérial, en date du 23 septembre 1858, dans tous les droits et privilèges de l'administration municipale de cette ville, pour la reconstruction des quartiers St-André et des Gands, déclarée d'utilité publique par le même décret, émet huit mille obligations de CINQ CENTS FRANCS l'une, avec garantie et affectation hypothécaire sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer lesdits quartiers.

Conditions et avantages de la souscription :

1^o Les obligations garanties par voie d'affectation hypothécaire sur tous les immeubles de la Compagnie, sont de 500 fr. chacune. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix des preneurs;

2^o Le versement s'effectue en une seule fois ou par cinquième, de mois en mois, à partir du versement du premier cinquième, qui s'opère soit en souscrivant, soit dans un délai qui ne peut excéder trois mois;

3^o L'intérêt à cinq pour cent l'an est payable par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, soit à St-Etienne, au siège de la Compagnie, soit dans les chefs-lieux de département à la caisse des banquiers chargés de la souscription;

4^o Le prêteur qui effectue son versement par cinquième n'en touche pas moins l'intérêt à cinq pour cent sur la totalité des 500 fr. à partir du jour du paiement du premier cinquième;

Celui qui effectue en souscrivant les cinq versements mensuels, reçoit immédiatement une bonification de quatre francs seize centimes par chaque obligation de 500 francs;

5^o Le remboursement des obligations désignées chaque année par le tirage au sort, s'opère dans un délai de 50 ans à 625 francs, au lieu de 500 francs, taux de l'émission; en sorte qu'il y a un bénéfice de 125 francs par chaque obligation;

6^o Les fonds, au fur et à mesure de leur versement, sont employés en constructions, sur des terrains appartenant à la Compagnie immobilière, ce qui élèvera progressivement le gage hypothécaire jusqu'au chiffre approximatif de vingt millions.

La souscription est ouverte dans le département de Maine-et-Loire :

- A Angers, chez MM. Blouin et C^{ie}, banquiers;
- A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C^{ie}, banquiers;
- A Doué, chez M. Abraham, banquier;
- A Cholet, chez M. Boutillier-Saint-André, banquier;
- A Chemillé, chez MM. Audiau et C^{ie}, banquiers;
- A Bangé, chez M. Rocher, banquier;
- A Beaufort, chez M. Régnier, banquier;
- A Segré, chez M. Chasseloup de Châtillon.

BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 68 85
4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 96 60.

BOURSE DU 19 DÉCEMBRE

5 p. 0/0 bai-se 20 cent. — Ferme à 68 63
4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 96 53.

P. GODET, propriétaire-gérant.

SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE DE SAUMUR.

M. DESBOUILLONS, gérant de la Société alimentaire, prévient MM. les actionnaires qui auraient des renseignements à lui demander, qu'il se trouve tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, à son cabinet, situé à la Croix-Verte, en face de la construction de l'usine.

La souscription ayant été close le 30 novembre dernier, comme ayant dépassé le chiffre affecté aux constructions des bâtiments et machines, et qu'il ne reste plus que quelques actions à placer pour achever le fonds de roulement, les personnes qui désireront souscrire pour cette dernière émission, pourront s'adresser au gérant ou à MM. Louvet, Trouillard et C^{ie}, banquiers de la Société, ou à M^e Dutermé, notaire.

Le paiement de ces dernières ne commencera qu'au premier mars.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE.

MAISON avec COUR, JARDIN et SERVITUDES.
Rue du Port-Cigogne.
S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (571)

A LOUER PRÉSENTMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,
Rue des Forges, n^o 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Beaufort.

VENTE JUDICIAIRE,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

En l'étude et par le ministère de M^e Chapin,

Le dimanche 30 décembre 1860, à midi,

de

DIVERS IMMEUBLES

Sis commune de Beaufort,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M^{lle} DEGOUY.

Ces immeubles consistent en :

1^o Maison d'habitation, cour, bâtiments de service, vaste jardin, sis ville de Beaufort;

2^o Bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, près, dans le Marais;

3^o Bâtiments d'habitation et d'exploitation, et terres labourables, au Montbaume.

Le tout occupe une superficie de 5 hectares 67 ares 54 centiares.

Sur la mise à prix totale de 28,500 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e CHAPIN, dépositaire du cahier des charges. (609)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AÏNÉ
Rue Caumartin, 45, à Paris
DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE
En Rapport officiel constaté. — Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÏNÉ.
SÉUL DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

H. NIVERLET, Libraire à Saumur,

RUE SAINT-JEAN, N^o 58,

A l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire des acquisitions à l'occasion du jour de l'an qu'on trouvera dans son magasin un choix des plus belles illustrations en livres religieux et autres; de beaux paroissiens, reliures de luxe et ordinaires, beaucoup de jolis petits livres.

De charmants objets de fantaisie tels que : boîtes, coffrets, trousse, nécessaires et tout ce qui se rattache à l'article de Paris.

Un choix hors ligne de belles gravures pour cartons d'amateurs, pour salon, chambre à coucher, salle à manger; chasses, courses, chevaux, sujets religieux de la plus grande beauté.

Tout ce que renferme le magasin, tant en livres qu'autres objets, sera vendu au comptant, mais à un prix qui ne permet aucune concurrence.

40 % au-dessous du cours ordinaire. (613)

VIN ET SIROP DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE, approuvés par l'Académie impériale de médecine. Notre QUINUM renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes febrifuges et toniques qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre Vin de Quinum contre les affections périodiques et pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 gram. par kilo, ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville. (459)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot, 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — Dép. dans toutes les villes

A Saumur, chez M. Duzéau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (17)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

De M. MORGON, sur la levée d'Enceinte.

S'adresser au bureau du journal.

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit tous les samedis et dimanches

DES TRUFFES

DU PÉRIGORD

Première Qualité.

Saumur, P. GODET, imp.